Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502289-20251209-DEL_2025_159-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

**DÉLIBÉRATION N°2025-159**

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

**L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 décembre à dix-neuf heures et trente minutes,** les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Sophie BÉZIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Mardi 2 décembre 2025

---

**Présents : 24**
Mme Sophie BÉZIER, M. Yvon POUTRIQUET, M. Daniel LEROY, Mme Morgane GOUES, M. Sylvain BRIANT, Mme Lydie DUHIL, Mme Marie-Thérèse HUBERSON, M. François-Xavier LEVREL, Mme Christèle ANDRÉ, M. Guy RAVAILLAULT, Mme Aline NEDJAR, M. Christophe PEGEOT, M. Jérôme RIVIERE, Mme Delphine SCHAPMAN, M. Thierry WATTERLOT, M. Dominique GUILLOUET, M. Éric GOASDOUÉ, Mme Annick JÉGU, Mme Marie-Hélène MERVIN, M. Alain BARBÉ, Mme Christine COLAS, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Hélène REUX

**Absents représentés : 5**
Mme Patricia MARTINEAU a donné pouvoir à Mme Sophie BÉZIER
M. Frédéric MABBOUX a donné pouvoir à Mme Morgane GOUES
Mme Isabelle DERRIEN a donné pouvoir à Mme Delphine SCHAPMAN
Mme Valérie DELCOURT a donné pouvoir à Mme Christine COLAS
Mme Stéphanie RENAULT a donné pouvoir à M. Jacques ERTLÉ

**Absents non représentés : 0**

**Secrétaire de séance** :
M. Christophe PEGEOT

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 035-213502289-20251209-DEL_2025_159-DE

## 28- PARCELLE AD11 – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

**Rapporteur : M. Daniel LEROY**

ENEDIS réalise des travaux sur la parcelle communale cadastrée AD11, située à La Perrière, pour la pose d'un câble basse tension souterrain. Ces travaux doivent faire l'objet de la création d'une servitude dont les éléments figurent en annexe.

Vu le code général des collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2141-1 ;

Vu l'avis de la commission conjointe « urbanisme, aménagement, foncier » / « travaux, sport, associations sportives » du 27 novembre 2025 ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** la convention de servitude présentée en annexe ;

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à la signer et à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sophie BÉZIER

Le secrétaire de séance,
Christophe PEGEOT